

## L'ÉDUCATION À LA LIBERTÉ FONDE LA DÉMOCRATIE

---

Le mois dernier, le Centre de réadaptation Ubalde-Villeneuve lançait sa campagne de financement pour venir en aide aux personnes souffrant de diverses dépendances : alcool, drogues, jeux, etc. J'étais heureux d'apporter l'offrande du clergé de Québec à cette œuvre qui restaure la liberté des individus victimes de l'un ou l'autre esclavage. J'invite la population à encourager les responsables et les bénévoles de cette œuvre. Leur expertise d'éducation à la liberté répond à un pressant besoin.

La liberté est la valeur suprême de la modernité. C'est en son nom qu'on a fait toutes les révolutions et qu'on promet partout la démocratie. De nos jours, la démocratie est en crise. Voyez les questions éthiques qui assaillent les milieux financiers, les syndicats et les partis politiques! Par ailleurs, on ne sait plus comment concilier les libertés individuelles et le bien commun. Le rapport de l'État à la religion est au cœur de cette crise. Comment l'État intègre-t-il le religieux dans l'organisation de la société civile? En le reléguant dans la sphère privée? En imposant une interprétation laïque uniforme du phénomène religieux à tous les citoyens? Ni l'un ni l'autre ne satisfait l'idéal moderne de la liberté.

Cette crise de la démocratie affecte les rapports de l'Église et de l'État. L'Assemblée des évêques a dû se résigner devant la décision du gouvernement d'imposer unilatéralement le cours d'Éthique et de Culture religieuse (ÉCR) qui a supprimé la liberté de choix des parents. Le malaise éclate quand cette position modérée est largement utilisée pour débouter les demandes légitimes d'exemption des parents. La décision du juge Dubois dans le procès de Drummondville et son argumentaire accentue ce malaise. Comment puis-je rester silencieux face à la perte des acquis de liberté en éducation au profit d'une pensée unique qui impose sa loi à tous les citoyens et citoyennes?

Au début des années 80 en France, le président François Mitterrand et son gouvernement socialiste projetèrent d'en finir avec le système d'écoles libres financées par l'État. Deux millions de personnes descendirent dans la rue à Paris le 24 juin 1984 pour défendre le droit des parents à la liberté en éducation. Mitterrand dut reculer, le premier ministre et le ministre de l'éducation démissionnèrent, et la page fut tournée. Des projets et des opinions semblables circulent au Québec. Évidemment le Québec n'est pas la France, mais il y enracine sa démocratie qui compose ici avec d'autres héritages, notamment avec l'idéal de liberté religieuse qui a fait naître les États-Unis d'Amérique.

Le 15 septembre 2009, les évêques ont transmis à la ministre de l'Éducation une critique de la mise en œuvre du cours ÉCR depuis un an: les parents sont mal informés, les maîtres ne sont pas adéquatement formés et la prédominance promise à l'héritage judéo-chrétien n'est pas appliquée. Après cette critique, les commissions scolaires ne peuvent plus s'appuyer sur la position des évêques pour refuser sans examen les demandes d'exemption. Je leur demande donc d'accueillir et d'évaluer chaque requête des parents de mon diocèse afin que leur liberté de conscience soit intégralement respectée.

Les dépendances multiples qui flagellent une proportion inquiétante de notre population réclament un effort collectif pour restaurer la liberté de nos frères et sœurs malheureux et pour améliorer le « vivre-ensemble » de la société québécoise en quête de valeurs. La crise de la démocratie chez nous s'enracine dans une crise de l'éducation à la liberté. Croyez-vous qu'en limitant la liberté des parents on s'achemine vers un renouveau de la démocratie?